



Dental X



HMCE



Cominox

**CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL
POUR AUTOCLAVE DE CLASSE B**

CLIENT N°
NOM :
ADRESSE :

TEL :

APPAREIL
MARQUE :
MODELE :
N° DE SERIE :
DATE D'ACHAT :
GARANTIE : OUI NON

Les autoclaves de stérilisation nécessitent de subir des contrôles réguliers ainsi qu'un entretien périodique permettant d'assurer leur bon fonctionnement et leur performances afin de garantir l'efficacité des cycles de stérilisation effectués.

- 1° / Lors de chaque cycle, l'utilisateur doit effectuer un contrôle en plaçant **des indicateurs de stérilisation dans la charge.**
- 2° / Chaque semaine, l'utilisateur doit effectuer un test de Bowie&Dick, et un test Hélix, ainsi qu'**un nettoyage de la cuve, de la porte, et du joint.**
- 3° / Une fois par an, un entretien complet doit être effectué par un technicien agréé. Les opérations de ce contrôle annuel, et faisant l'objet du présent contrat sont résumées ci-dessous :

OPERATIONS ANNUELLES			
Contrôle réglage de la porte + échange du joint de porte (joint inclus)			
Vérification du circuit d'admission d'air + échange du filtre d'admission (filtre inclus)			
Nettoyage de la chambre de stérilisation (pulvérisateur produit nettoyant 500 ml Inclus)			
Nettoyage du filtre de vidange (ou remplacement selon usure)			
Contrôle du niveau de l'autoclave et du système d'injection de l'eau			
Contrôle des connexions électriques et hydriques			
Remplacement électrovanne de remplissage et de purge (tout les 2 ans en sus)			
Remplacement kit pompe à vide et soupape de sécurité (tout les 4 ans en sus)			
Cycle de contrôle avec test de Bowie&Dick (20 tests fournis)			
Forfait Déplacement, Main d'œuvre - durée d'intervention +/- 2H30.			
TARIF D'INTERVENTION PONCTUELLE ou CONTRAT sur 3 ans.		TARIF TTC	nombre
Intervention Ponctuelle sans contrat / sans dossier de suivi / sans rappel d'échéance		576 €	
Contrat de 36 mois de maintenance (1 visite annuelle) /dossier de suivi / rappel d'échéance		**1490 €	

Date :

Première intervention à prévoir :

Bon pour accord - signature - cachet du cabinet

- Préciser l'échéance en cas de contrat 36 mois
- Échéance N° 1 - règlement 50% **
 - Échéance N° 2 - règlement 25% **
 - Échéance N° 3 - règlement 25% **

TOTAL TTC

**** Conditions de facturation / règlement :**
Les interventions ponctuelles sont facturées à l'issu de l'intervention pour règlement sous huitaine.
Le contrat de 36 mois, est fractionné en 50 %, 25% puis 25 %, factures établies à l'issu de chaque intervention pour règlement sous huitaine

* Veuillez accepter les conditions générales au verso

**CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL
POUR AUTOCLAVE DE CLASSE B**

Conditions générales - 2016

Le client souscrit un contrat d'entretien préventif pour un autoclave de stérilisation acheté à la société CONCEPT-DENTAIRE.

Le client s'engage à mettre à la disposition du technicien pour une durée minimale de 2H30, l'espace suffisant pour l'intervention sur l'appareil. Aucun cycle de stérilisation d'instrument ne pourra être réalisé durant l'intervention.

Le contrat d'entretien préventif n'est pas lié à la vente de l'appareil, il peut être souscrit à tout moment. Ce contrat d'entretien n'est aucunement lié à la garantie de l'appareil il n'entraîne aucune extension de la durée de celle-ci.

La non souscription au contrat d'entretien ne conditionne pas une remise en cause de la garantie fabricant. Toutefois, l'absence de réalisation de ces opérations d'entretien pourrait entraîner une panne non couverte par la garantie.

Le contrat d'entretien / révision annuelle se traduit par une intervention annuelle sur site, réalisée par un technicien spécialisé, et réalisant d'une part les interventions recommandées par le fabricant pour l'entretien préventif, d'autre part un contrôle de bon fonctionnement des éléments vitaux de l'autoclave.

Sont inclus à l'intervention, un jeu de test bowie&dick, ainsi qu'un détergent spécial pour cuve. Le client s'engage à réaliser de manière hebdomadaire un test bowie&dick, ainsi qu'un nettoyage de la cuve de stérilisation.

En cas d'anomalie lors du test bowie&dick, le technicien devra être avisé, une intervention curative sur site sera planifiée (*facturation en dehors du présent contrat*).

Hors période de garantie, toute pièce nécessaire lors de l'intervention non prévue au contrat sera facturée en sus et au tarif en vigueur.

Le contrat de maintenance sur 36 Mois bénéficie d'une remise de fidélité de +/- 15% par rapport à une intervention ponctuelle à prestation égale. Aucune augmentation sur l'inflation prévisible n'est appliquée sur les intervention des années 2 et 3. Le règlement de ce contrat se fera en trois tranches de 50% (745€), 25% (372,50€) et 25% (372,50€). Factures respectives établies à l'issu de chaque intervention, règlement sous huitaine.

Toute résiliation de contrat devra se faire par courrier, 3 mois avant la date anniversaire de souscription au présent contrat. Les interventions planifiés seront donc annulés. En cas de rupture de contrat, aucun remboursement des interventions passées ne pourra être exigé.

Le 1 novembre 2016
CONCEPT-DENTAIRE

G.JEUDY



Date :

O - j'accepte les conditions générales de vente 2016

Conditions de facturation / règlement :

Les interventions ponctuelles sont facturées à l'issu de l'intervention pour règlement sous huitaine.

Le contrat de 36 mois, est fractionné en 50 %, 25% puis 25 %, factures établies à l'issu de chaque intervention pour règlement sous huitaine